

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 2 JUILLET 2026**

oOo

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX 2025 DE LA**

**COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

oOo

**RAPPORT**

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voix des associations représentatives. Elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics.

Elle se réunit annuellement pour émettre un avis sur les rapports annuels des services publics délégués et, au besoin, pour émettre un avis sur le choix d'un mode de gestion d'un service, avant le lancement d'une nouvelle mise en concurrence.

Conformément à l'article L1413-1 al. 5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil municipal est tenu informé annuellement des travaux de la CCSPL. Aussi, le compte-rendu, annexé au présent rapport, liste les points soumis à la CCSPL durant l'année 2025.

Il est donc proposé d'approuver le compte-rendu des travaux de la CCSPL de l'année 2025.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le 02 juillet à neuf heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 26 juin 2026 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme NODE-LANGLOIS.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : Mme NODE-LANGLOIS, M. SENANT, Mme GALLI, M. MEDAN, Mme BERTHIER, M. HUBERT, M. NEHME, Mme GENEST, M. PEGORIER, Mme DOUMENG, M. AIT-OUARAZ, M. KALONJI, Mme FAURET, M. REYNIER, Mme SALL, M. DECROP, M. VOULDOUKIS, M. BESSENAY, M. BEN ABDALLAH, M. CUGUEN, Mme PHAM-PINGAL, Mme DE COURSON, Mme BRUNEAU, M. SOUCHAUD, Mme DUCASSE, Mme CARRE, Mme SIMON, Mme EGRET, Mme EL MEZOUE, M. BENSABAT, Mme DONOVAN, M. MAUGER, Mme AAROOR, Mme GOUILLART, M. COUTURIER, M. BURLON, M. MONTBEYRE-SOUSSAND, Mme ENAME, Mme PRECETTI, M. LE BIHEN, Mme EVENNOU.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

Mme RAFIK	à Mme GALLI	Mme SCHLIENGER	à Mme DE COURSON
Mme ROUCHE	à Mme DUCASSE	M. MONGARDIEN	à Mme NODE-LANGLOIS
M. MASSELIN	à M. SENANT	M. ACHAB	à M. HUBERT
M. COURDESSES	à M. MEDAN	M. COLIN	à Mme PRECETTI

**Conseiller absent :**

M. BESSENAY est désigné comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

49 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES TRAVAUX 2025 DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)**

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1414-2, L.1411-5 et L.1413-1 ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU les comptes-rendus des séances de la Commission Consultative des Services Publics Locaux qui se sont tenues en 2025 ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal doit être tenu informé annuellement des travaux de la CCSPL ;

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE UNIQUE – Approuve le compte-rendu des travaux 2025 de la CCSPL, annexé à la présente délibération.

Suivent les signatures

.....

Pour extrait conforme

Le Maire



*Aes*